

UNFPA Management Response to: Evaluation of the Country Programme 2012-2016 in Senegal

Evaluation Coverage Time Period: 2012-2016

Year of Management Response: 2016

Recommendation Title	Recommendation	Accepted / Not Accepted	Priority	Action Title	Action Description	Estimated Implementation Date
<p>Renforcer la fonctionnalité et l'efficacité de la coordination du programme à travers : (i) une redéfinition des mécanismes de coordination pour prendre en compte le nouvel environnement (Plan Sénégal Emergent, ODD, « Delivering as one ») ; (ii) un relèvement du niveau de représentativité du comité de pilotage du programme pour une meilleure efficacité des mécanismes mis en place]</p>	<p>Rec#1. Le rapport d'évaluation retient beaucoup de difficultés dans la coordination du Programme et le caractère du Comité de pilotage dont le niveau de représentation des structures ne facilite pas la prise de décision. Pour renforcer la fonctionnalité et l'efficacité de la coordination du Programme, il conviendrait de redéfinir les mécanismes de coordination qui doivent prendre en compte le contexte actuel de mise en oeuvre du Programme et de relever le niveau de représentation des institutions membres du Comité de pilotage à un niveau de prise de décision approprié. Des initiatives ont été prises pour mettre en oeuvre cette recommandation. Une rencontre avait été tenue le 6 avril 2016 entre le Bureau et le Directeur Général de la Planification et des Politiques Économiques pour discuter sur la nécessité de relever le niveau de représentation des membres du Comité de pilotage et partager des projets de TDRs sur différents mécanismes de coordination (Comité de pilotage, Comités techniques, Point Focal du programme à la DGPPE).</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>1.1.Redéfinition des mécanismes de coordination pour prendre en compte le nouvel environnement (Plan Sénégal Emergent, ODD, « Delivering as one »)</p>	<p>1.1 Les mécanismes de coordination à redéfinir devraient prendre en compte le nouvel environnement, notamment le « Delivery as One », pour répondre aux besoins du contexte actuel de mise en oeuvre du Programme.</p>	<p>31/12/2017</p>

<p>Renforcer la fonctionnalité et l'efficacité de la coordination du programme à travers : (i) une redéfinition des mécanismes de coordination pour prendre en compte le nouvel environnement (Plan Sénégal Emergent, ODD, « Delivering as one ») ; (ii) un relèvement du niveau de représentativité du comité de pilotage du programme pour une meilleure efficacité des mécanismes mis en place]</p>	<p>Rec#1. Le rapport d'évaluation retient beaucoup de difficultés dans la coordination du Programme et le caractère du Comité de pilotage dont le niveau de représentation des structures ne facilite pas la prise de décision. Pour renforcer la fonctionnalité et l'efficacité de la coordination du Programme, il conviendrait de redéfinir les mécanismes de coordination qui doivent prendre en compte le contexte actuel de mise en oeuvre du Programme et de relever le niveau de représentation des institutions membres du Comité de pilotage à un niveau de prise de décision approprié. Des initiatives ont été prises pour mettre en oeuvre cette recommandation. Une rencontre avait été tenue le 6 avril 2016 entre le Bureau et le Directeur Général de la Planification et des Politiques Économiques pour discuter sur la nécessité de relever le niveau de représentation des membres du Comité de pilotage et partager des projets de TDRs sur différents mécanismes de coordination (Comité de pilotage, Comités techniques, Point Focal du programme à la DGPPE).</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>1.2. Relèvement du niveau de représentation dans le comité de pilotage du programme pour une meilleure efficacité des mécanismes mis en place</p>	<p>1.2 Le niveau actuel de représentation des structures dans le comité de pilotage ne facilite pas la prise de décision. Différentes instances (Comité de pilotage, Comités techniques nationaux, Point Focal du Programme à la DGPPE, etc.) sont proposées pour faciliter la prise de décision et améliorer la fonctionnalité des mécanismes de coordination.</p>	<p>31/12/2017</p>
--	--	-----------------	-------------	--	---	-------------------

<p>Améliorer de manière significative la prévalence en matière de planification familiale et de consultation prénatale (CPN4) dans la zone de concentration, ainsi que l'intégration de la SR dans les plans de contingence</p>	<p>Rec# 2. Le rapport d'évaluation relève une prévalence contraceptive qui évolue faiblement, des taux de consultations prénatales (CPN4) faibles, un développement du volet humanitaire dans le programme insuffisant et un nombre de jeunes de 15-24 ans couverts par le dépistage volontaire anonyme du VIH en deçà des cibles. Ainsi, durant la période d'extension du Programme les interventions devraient permettre de : (i) relever significativement les taux de prévalence contraceptive en 2017 (l'objectif national est de 31,8% en 2017), à travers une meilleure disponibilité des produits (y compris les injectables/Sayana), un renforcement des cliniques mobiles et de l'approche communautaire (utilisation des ASBC, Bajenu Gox, matrones, Comités de maman, leaders religieux), une implication des hommes, des Champions/Célébrités, des jeunes à travers le CCA et réseaux sociaux ; (ii) accroître significativement la couverture en CPN4 qui n'atteint pas 40% dans la zone d'intervention prioritaire du Programme, à travers un démarrage à temps de la 1 ère visite médicale et un meilleur suivi des femmes enceintes ; (iii) renforcer le plaidoyer pour une plus grande intégration de la SR dans le Plan national de contingence ; (iv) renforcer les capacités des partenaires (ministères de l'intérieur et santé, ONGs, CL, EHP) sur l'intégration de la SR dans les plans de contingence et en situation d'urgence.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>2.1. Promotion des stratégies novatrices pour aider le Gouvernement à améliorer la disponibilité des produits et à relever la prévalence contraceptive moderne (cliniques mobiles, implication des hommes, la promotion des injectables communautaire/Sayana, l'implication des Champions/Célébrités, leaders communautaires, des jeunes à travers le CCA et réseaux sociaux)</p>	<p>2.1 Malgré les progrès enregistrés dans la prévalence contraceptive depuis 2012, il convient de promouvoir des stratégies novatrices pour aider le Gouvernement à relever significativement la prévalence contraceptive. Dans ce cadre, il est prévu le renforcement des cliniques mobiles, l'appui à l'initiative "Sayana", l'implication des Champions/Célébrités, leaders communautaires, Jeunes à travers les Centres Conseils Adolescents (CCA) et les réseaux sociaux.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	---	-----------------	---------------	--	---	-------------------

<p>Améliorer de manière significative la prévalence en matière de planification familiale et de consultation prénatale (CPN4) dans la zone de concentration, ainsi que l'intégration de la SR dans les plans de contingence</p>	<p>Rec# 2. Le rapport d'évaluation relève une prévalence contraceptive qui évolue faiblement, des taux de consultations prénatales (CPN4) faibles, un développement du volet humanitaire dans le programme insuffisant et un nombre de jeunes de 15-24 ans couverts par le dépistage volontaire anonyme du VIH en deçà des cibles. Ainsi, durant la période d'extension du Programme les interventions devraient permettre de : (i) relever significativement les taux de prévalence contraceptive en 2017 (l'objectif national est de 31,8% en 2017), à travers une meilleure disponibilité des produits (y compris les injectables/Sayana), un renforcement des cliniques mobiles et de l'approche communautaire (utilisation des ASBC, Bajenu Gox, matrones, Comités de maman, leaders religieux), une implication des hommes, des Champions/Célébrités, des jeunes à travers le CCA et réseaux sociaux ; (ii) accroître significativement la couverture en CPN4 qui n'atteint pas 40% dans la zone d'intervention prioritaire du Programme, à travers un démarrage à temps de la 1 ère visite médicale et un meilleur suivi des femmes enceintes ; (iii) renforcer le plaidoyer pour une plus grande intégration de la SR dans le Plan national de contingence ; (iv) renforcer les capacités des partenaires (ministères de l'intérieur et santé, ONGs, CL, EHP) sur l'intégration de la SR dans les plans de contingence et en situation d'urgence.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>2.2. Renforcement des services à base communautaire, en appui à la SR/PF (utilisation des ASBC, Bajenu Gox, matrones, Comités de maman, leaders religieux)</p>	<p>2.2 L'une des stratégies majeures pour le relèvement de la prévalence contraceptive et la couverture en CPN4 concerne le</p>	<p>31/12/2017</p>
---	---	-----------------	---------------	---	---	-------------------

<p>Améliorer de manière significative la prévalence en matière de planification familiale et de consultation prénatale (CPN4) dans la zone de concentration, ainsi que l'intégration de la SR dans les plans de contingence</p>	<p>Rec# 2. Le rapport d'évaluation relève une prévalence contraceptive qui évolue faiblement, des taux de consultations prénatales (CPN4) faibles, un développement du volet humanitaire dans le programme insuffisant et un nombre de jeunes de 15-24 ans couverts par le dépistage volontaire anonyme du VIH en deçà des cibles. Ainsi, durant la période d'extension du Programme les interventions devraient permettre de : (i) relever significativement les taux de prévalence contraceptive en 2017 (l'objectif national est de 31,8% en 2017), à travers une meilleure disponibilité des produits (y compris les injectables/Sayana), un renforcement des cliniques mobiles et de l'approche communautaire (utilisation des ASBC, Bajenu Gox, matrones, Comités de maman, leaders religieux), une implication des hommes, des Champions/Célébrités, des jeunes à travers le CCA et réseaux sociaux ; (ii) accroître significativement la couverture en CPN4 qui n'atteint pas 40% dans la zone d'intervention prioritaire du Programme, à travers un démarrage à temps de la 1 ère visite médicale et un meilleur suivi des femmes enceintes ; (iii) renforcer le plaidoyer pour une plus grande intégration de la SR dans le Plan national de contingence ; (iv) renforcer les capacités des partenaires (ministères de l'intérieur et santé, ONGs, CL, EHP) sur l'intégration de la SR dans les plans de contingence et en situation d'urgence.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>2.3. Renforcement du plaidoyer pour une plus grande intégration de la SR dans le Plan national de contingence</p>	<p>2.3 Un Plaidoyer devrait être mené pour mieux intégrer la SR en situation Humanitaire.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	---	-----------------	---------------	--	---	-------------------

<p>Améliorer de manière significative la prévalence en matière de planification familiale et de consultation prénatale (CPN4) dans la zone de concentration, ainsi que l'intégration de la SR dans les plans de contingence</p>	<p>Rec# 2. Le rapport d'évaluation relève une prévalence contraceptive qui évolue faiblement, des taux de consultations prénatales (CPN4) faibles, un développement du volet humanitaire dans le programme insuffisant et un nombre de jeunes de 15-24 ans couverts par le dépistage volontaire anonyme du VIH en deçà des cibles. Ainsi, durant la période d'extension du Programme les interventions devraient permettre de : (i) relever significativement les taux de prévalence contraceptive en 2017 (l'objectif national est de 31,8% en 2017), à travers une meilleure disponibilité des produits (y compris les injectables/Sayana), un renforcement des cliniques mobiles et de l'approche communautaire (utilisation des ASBC, Bajenu Gox, matrones, Comités de maman, leaders religieux), une implication des hommes, des Champions/Célébrités, des jeunes à travers le CCA et réseaux sociaux ; (ii) accroître significativement la couverture en CPN4 qui n'atteint pas 40% dans la zone d'intervention prioritaire du Programme, à travers un démarrage à temps de la 1 ère visite médicale et un meilleur suivi des femmes enceintes ; (iii) renforcer le plaidoyer pour une plus grande intégration de la SR dans le Plan national de contingence ; (iv) renforcer les capacités des partenaires (ministères de l'intérieur et santé, ONGs, CL, EHP) sur l'intégration de la SR dans les plans de contingence et en situation d'urgence.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>2.4. Renforcement des capacités des partenaires (ministères de l'intérieur et santé, ONGs, CL, EHP) sur l'intégration de la SR dans les plans de contingence et en situation d'urgence</p>	<p>2.4 Un renforcement des capacités des parties prenantes est proposé sur l'intégration de la SR dans les plans de contingence et en situation d'urgence en SR en situation Humanitaire pour répondre aux recommandations du CPE. Ces parties</p>	<p>31/12/2017</p>
---	---	-----------------	---------------	---	--	-------------------

<p>Réduire l'importance de la Fistule obstétricale (FO) au moyen d'une lutte efficace basée sur : (i) une connaissance approfondie de la Fistules obstétricale et de son contexte socioculturel, économique et social, à travers les études et recherches ; (ii) un renforcement de la plateforme de coordination des interventions pour la prévention, l'identification, le traitement et la réinsertion</p>	<p>Rec#3: Les acteurs du Programme ont consenti des efforts importants dans la coordination des interventions pour la lutte contre la fistule obstétricale mais les cibles fixées (entre 100 et 150 selon l'année) et le nombre de cas opérés est assez modeste par rapport à l'ampleur du phénomène estimée au Sénégal. C'est pour ces raisons qu'une connaissance approfondie de la Fistules obstétricale et de son contexte socioculturel, économique et social sont nécessaire, à travers les études et recherches. En outre, durant la période d'extension du Programme, il conviendrait de renforcer la plateforme de coordination des interventions pour la prévention, l'identification, le traitement et la réinsertion, e, associant les ministères sectorielles (santé, Famille) et les ONGs. Des initiatives sont prises pour mettre en place une plateforme interministérielle et accroître significativement le nombre annuel de cas opérés (objectif de 150 à 200).]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>3.1. Connaissance approfondie de la Fistule obstétricale et de son contexte socioculturel, économique et social, à travers les études et recherches</p>	<p>3.1 Les études et recherches prévues permettront de développer et de partager des connaissances sur la FO au Sénégal afin d'améliorer le ciblage et la prise de décision.</p>	<p>31/12/2017</p>
<p>Réduire l'importance de la Fistule obstétricale (FO) au moyen d'une lutte efficace basée sur : (i) une connaissance approfondie de la Fistules obstétricale et de son contexte socioculturel, économique et social, à travers les études et recherches ; (ii) un renforcement de la plateforme de coordination des interventions pour la prévention, l'identification, le traitement et la réinsertion</p>	<p>Rec#3: Les acteurs du Programme ont consenti des efforts importants dans la coordination des interventions pour la lutte contre la fistule obstétricale mais les cibles fixées (entre 100 et 150 selon l'année) et le nombre de cas opérés est assez modeste par rapport à l'ampleur du phénomène estimée au Sénégal. C'est pour ces raisons qu'une connaissance approfondie de la Fistules obstétricale et de son contexte socioculturel, économique et social sont nécessaire, à travers les études et recherches. En outre, durant la période d'extension du Programme, il conviendrait de renforcer la plateforme de coordination des interventions pour la prévention, l'identification, le traitement et la réinsertion, e, associant les ministères sectorielles (santé, Famille) et les ONGs. Des initiatives sont prises pour mettre en place une plateforme interministérielle et accroître significativement le nombre annuel de cas opérés (objectif de 150 à 200).]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>3.2. Renforcement de la plateforme de coordination des interventions pour la prévention, l'identification, le traitement et la réinsertion</p>	<p>3.2 Une Plateforme est mise en place pour harmoniser les interventions dans la gestion de la FO. Le renforcement des capacités de cette plateforme contribuera à de meilleurs résultats.</p>	<p>31/12/2017</p>

Réduire substantiellement les VBG, en plus des activités pertinentes en cours	<p>Rec#4: Le rapport d'évaluation montre que des résultats importants ont été enregistrés dans le renforcement de capacités des acteurs sur les droits humains. En revanche, les VBG persistent, notamment les mutilations génitales féminines. Pour cette raison, les interventions prévues doivent (i) faciliter le renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders communautaires en matière de genre et droits ; (ii) appuyer la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer dans la cadre des programmes conjoints de lutte contre l'excision et de VBG/promotion des DH ; (iii) appuyer la mise en oeuvre des mécanismes de coordination (Comité national multisectoriel sur les VBG, Comité technique national, Comités régionaux et Conseil national sur les MGF) et ; (v) mobiliser des ressources additionnelles pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG.</p>	Acceptée	Medium	4.1.Facilitation du renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders communautaires en matière de genre et droits humains	4.1 Le programme poursuivra son appui au renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders communautaires en matière de genre et droits humain.	31/12/2017
Réduire substantiellement les VBG, en plus des activités pertinentes en cours	<p>Rec#4: Le rapport d'évaluation montre que des résultats importants ont été enregistrés dans le renforcement de capacités des acteurs sur les droits humains. En revanche, les VBG persistent, notamment les mutilations génitales féminines. Pour cette raison, les interventions prévues doivent (i) faciliter le renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders communautaires en matière de genre et droits ; (ii) appuyer la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer dans la cadre des programmes conjoints de lutte contre l'excision et de VBG/promotion des DH ; (iii) appuyer la mise en oeuvre des mécanismes de coordination (Comité national multisectoriel sur les VBG, Comité technique national, Comités régionaux et Conseil national sur les MGF) et ; (v) mobiliser des ressources additionnelles pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG.</p>	Acceptée	Medium	4.2 Appui à la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer dans la cadre des programmes conjoints de lutte contre l'excision et de VBG/promotion des DH	4.2 Avec la collaboration des autres acteurs et dans le cadre de 2 programmes conjoints, l'UNFPA appuiera le Plaidoyer en faveur de la lutte contre les VBG et promotion de	31/12/2017

Réduire substantiellement les VBG, en plus des activités pertinentes en cours	<p>Rec#4: Le rapport d'évaluation montre que des résultats importants ont été enregistrés dans le renforcement de capacités des acteurs sur les droits humains. En revanche, les VBG persistent, notamment les mutilations génitales féminines. Pour cette raison, les interventions prévues doivent (i) faciliter le renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders communautaires en matière de genre et droits ; (ii) appuyer la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer dans la cadre des programmes conjoints de lutte contre l'excision et de VBG/promotion des DH ; (iii) appuyer la mise en oeuvre des mécanismes de coordination (Comité national multisectoriel sur les VBG, Comité technique national, Comités régionaux et Conseil national sur les MGF) et ; (v) mobiliser des ressources additionnelles pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG.</p>	Acceptée	medium	<p>4.3.Appui à la mise en oeuvre des mécanismes de coordination (Comité national multisectoriel sur les VBG, Comité technique national, Comités régionaux et Conseil national sur les MGF) en place.</p>	<p>4.3. Des mécanismes de coordination sont mis en place dans le cadre de la lutte contre les VBG et de l'abandon des MGF. L'UNFPA poursuivra son appui à la mise en oeuvre de ces mécanismes de coordination.</p>	31/12/2017
Réduire substantiellement les VBG, en plus des activités pertinentes en cours	<p>Rec#4: Le rapport d'évaluation montre que des résultats importants ont été enregistrés dans le renforcement de capacités des acteurs sur les droits humains. En revanche, les VBG persistent, notamment les mutilations génitales féminines. Pour cette raison, les interventions prévues doivent (i) faciliter le renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders communautaires en matière de genre et droits ; (ii) appuyer la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer dans la cadre des programmes conjoints de lutte contre l'excision et de VBG/promotion des DH ; (iii) appuyer la mise en oeuvre des mécanismes de coordination (Comité national multisectoriel sur les VBG, Comité technique national, Comités régionaux et Conseil national sur les MGF) et ; (v) mobiliser des ressources additionnelles pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG.</p>	Acceptée	Medium	<p>4.4.Mobilisation des ressources additionnelles pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG</p>	<p>4.4 L'UNFPA appuiera la mobilisation des ressources pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG.</p>	31/12/2017

Appuyer la capture du dividende démographique à travers l'utilisation des outils et méthodes (modèles Demdiv, NTA) dans la mise en oeuvre des Documents cadres de développement (PSE, Programmes/politiques sectorielles)	Rec#5: Le rapport d'évaluation a montré une faiblesse de l'intégration des variables démographiques dans les documents cadres de développement. Ainsi, les outils Demdiv et NTA seront utilisés pour engranger le dividende démographique et accélérer la transformation socioéconomique du Sénégal. L'UNFPA a soutenu le processus qui se poursuit avec la production du rapport de capture du DD et l'appropriation de l'initiative par les Hautes Autorités. Les actions de plaidoyer prévues permettraient de prendre en compte le DD dans la révision du PSE et de mobiliser les ressources pour la mise en oeuvre de plans d'actions sectoriels.	Acceptée	Medium	5.1.Elaboration du Rapport de capture du dividende démographique avec les modèles Demdiv et NTA et de quatre PolicyBriefs	5.1 L'élaboration du Rapport de capture du DD est une étape cruciale de la mise en oeuvre de l'initiative DD. En outre, les policy briefs sont élaborés pour faciliter le plaidoyer et la prise de décision.	31/12/2017
Appuyer la capture du dividende démographique à travers l'utilisation des outils et méthodes (modèles Demdiv, NTA) dans la mise en oeuvre des Documents cadres de développement (PSE, Programmes/politiques sectorielles)	Rec#5: Le rapport d'évaluation a montré une faiblesse de l'intégration des variables démographiques dans les documents cadres de développement. Ainsi, les outils Demdiv et NTA seront utilisés pour engranger le dividende démographique et accélérer la transformation socioéconomique du Sénégal. L'UNFPA a soutenu le processus qui se poursuit avec la production du rapport de capture du DD et l'appropriation de l'initiative par les Hautes Autorités. Les actions de plaidoyer prévues permettraient de prendre en compte le DD dans la révision du PSE et de mobiliser les ressources pour la mise en oeuvre de plans d'actions sectoriels.	Acceptée	Medium	5.2.Plaidoyer pour une appropriation du dividende démographique par les Hautes Autorités	5.2.Un plaidoyer doit être mené auprès des Hautes autorités pour une appropriation du dividende démographique (DD).	31/06/2017
Appuyer la capture du dividende démographique à travers l'utilisation des outils et méthodes (modèles Demdiv, NTA) dans la mise en oeuvre des Documents cadres de développement (PSE, Programmes/politiques sectorielles)	Rec#5: Le rapport d'évaluation a montré une faiblesse de l'intégration des variables démographiques dans les documents cadres de développement. Ainsi, les outils Demdiv et NTA seront utilisés pour engranger le dividende démographique et accélérer la transformation socioéconomique du Sénégal. L'UNFPA a soutenu le processus qui se poursuit avec la production du rapport de capture du DD et l'appropriation de l'initiative par les Hautes Autorités. Les actions de plaidoyer prévues permettraient de prendre en compte le DD dans la révision du PSE et de mobiliser les ressources pour la mise en oeuvre de plans d'actions sectoriels.	Acceptée	Medium	5.3.Plaidoyer pour une prise en compte du Dividende démographique dans le Plan Sénégal Emergent révisé	5.3 Un Plaidoyer doit être mené pour faciliter l'intégration DD au Plan Sénégal Emergent (PSE) révisé.	31/12/2017

<p>Appuyer la capture du dividende démographique à travers l'utilisation des outils et méthodes (modèles Demdiv, NTA) dans la mise en oeuvre des Documents cadres de développement (PSE, Programmes/politiques sectorielles</p>	<p>Rec#5: Le rapport d'évaluation a montré une faiblesse de l'intégration des variables démographiques dans les documents cadres de développement. Ainsi, les outils Demdiv et NTA seront utilisés pour engranger le dividende démographique et accélérer la transformation socioéconomique du Sénégal. L'UNFPA a soutenu le processus qui se poursuit avec la production du rapport de capture du DD et l'appropriation de l'initiative par les Hautes Autorités. Les actions de plaidoyer prévues permettraient de prendre en compte le DD dans la révision du PSE et de mobiliser les ressources pour la mise en oeuvre de plans d'actions sectoriels.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Medium</p>	<p>5.4.Plaidoyer pour la mobilisation de ressources/mise en oeuvre du plan d'actions prioritaires élaboré avec les sectoriels (santé, éducation, emploi, jeunesse...)</p>	<p>5.4 Dans la cadre de la mise en oeuvre de l'initiative DD, il est prévu de mobiliser des ressources pour la mise en oeuvre du plan d'actions prioritaires élaboré avec les sectoriels (santé, éducation, emploi, jeunesse...).</p>	<p>31/12/2017</p>
<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de : (i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.1.Renforcement de la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU)</p>	<p>6.1 Un renforcement des capacités des partenaires de mise en oeuvre en GAR, théorie de changement, procédures de gestion est prévu pour mieux opérationnaliser la GAR et améliorer le respect des procédures.</p>	<p>31/12/2017</p>

<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de :</p> <p>(i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.2.Prise en compte des risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions</p>	<p>6.2 La Planification et la programmation devraient davantage prendre en compte les risques et les hypothèses.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	--	-----------------	-------------	---	--	-------------------

<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de :</p> <p>(i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.3.Plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale</p>	<p>6.3 La Direction de la santé de la Reproduction et de la Survie de l'Enfant (DSRSE) devrait mieux prendre en compte les PTAs des régions médicales et assurer la cohérence des interventions dans le domaine de la SR.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	--	-----------------	-------------	--	---	-------------------

<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de :</p> <p>(i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.4.Amélioration du suivi des indicateurs du programme</p>	<p>6.4 Le suivi des indicateurs devra être renforcé avec les mécanismes mis en place, notamment les rencontres de revue.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	--	-----------------	-------------	---	--	-------------------

<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de :</p> <p>(i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.5.Etablissement d'un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2)</p>	<p>6.5 Un partenariat fécond avec la DPRS facilitera l'accès aux données de routine à travers le DIHS2 et le suivi des indicateurs.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	--	-----------------	-------------	---	---	-------------------

<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de :</p> <p>(i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.6.Redéfinition du rôle et des responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité</p>	<p>6.6 La redéfinition du rôle et des responsabilités du Groupe d'appui contribuera à apporter un meilleur appui aux partenaires de mise en oeuvre en vue d'assurer la qualité des rapports techniques et financiers et du respect des procédures de gestion.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	--	-----------------	-------------	---	---	-------------------

<p>Appuyer l'appropriation par les partenaires des principes et outils en matière de suivi-évaluation axés sur les résultats]</p>	<p>Rec#6: Selon les résultats de l'évaluation du programme, l'opérationnalisation de la culture de gestion axée sur les résultats est insuffisante et la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que le suivi du programme présentent des limites. Ainsi, plusieurs mesures prévues durant la période d'extension permettent de :</p> <p>(i)renforcer la formation des partenaires sur les principes et l'utilisation des outils (outil de suivi du PTA axé sur les résultats, théorie du changement, respect des engagements de la LOU) ; (ii) prendre en compte les risques et hypothèses dans la planification et la mise en oeuvre des interventions ; (iii) assurer une plus grande harmonisation et intégration de la programmation du programme avec la planification régionale et les revues ; (iv) améliorer le suivi des indicateurs du programme ; (v) établir un partenariat avec la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques/MSAS pour faciliter l'accès en temps réel aux données de routine et le suivi des interventions (DHIS2) ; (vi) redéfinir le rôle et les responsabilités du Groupe d'appui au programme pour le renforcement des capacités des partenaires et l'assurance qualité ; (vii) appuyer la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme.]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>High</p>	<p>6.7.Appui à la réalisation des études et recherches pour obtenir des évidences et renforcer les performances du programme</p>	<p>6.7 Les évidences produites permettront d'améliorer le ciblage et la programmation.</p>	<p>31/12/2017</p>
---	--	-----------------	-------------	--	--	-------------------